Ce serait demander beaucoup trop, quand même la chose serait possible. Qu'est-ce que veulent, d'ailleurs, les hons. messieurs qui demandent le renvoi du projet au peuple? Ce qu'ils veulent, c'est que les ministres mettent de côté la manière de procéder qu'ils savent être la plus juste comme la plus sûre au point de vue de la constitution britannique, et cela, pour recourir au système américain à l'aide duquel on obtiendrait l'assentiment ou la désapprobation du peuple à l'égard de ce projet. A quelle conclusion pourrions nous en venir avec cette manière de procéder? Serait-il possible que quelque hon. membre voulût donner au peuple l'occasion de se prononcer en disant oui ou non à chaque article de ces résolutions? Je suis convaincu que ce n'est pas là ce que veut mon hon. ami de Niagara puisqu'il ne demande qu'un mois de délai; et mon hon, ami d'en face non plus, car il connaît et vénère trop la constitution pour seulement songer à recourir à ootte voie. De ce, il faut donc conclure que le désir de ceux qui, par la voie d'amendements, s'opposent à l'adoption du projet, est de le faire tomber, et que c'est dans ce but qu'ils proposent ces amendements. (Ecoutes! (coutes!) D'après ce que j'ai pu savoir l'adoption de l'amendement pourrait grandement contribuer à faire tomber la mesure, car il faudrait qu'il fut adopté par les deux branches de toutes les autres législatures et ensuite par le parlement impérial. Or, les autres législatures attendent la décision de cette chambre : elles désirent savoir si le conseil législatif du Canada adhère au projet; elles désirent savoir si vous alles mettre de côté de futiles objections à de minimes matières de détails; si vous allez faire abandon de vos vues particulières sur tel et tel Point, et si vous allez donner votre appui à l'ensemble du projet. Toute personne qui aura réfléchi admettra que dans ces circonstances exceptionnelles il n'y a qu'une conduite à Voulez-vous une union de toutes les Provinces britanniques américaines ou rester comme vous êtes? Il ne s'agit que de cela. Pour ma part, je crois que sans cette fédération notre connexion avec la mère-patrie court rixe de ne durer guère longtemps. Que disent de nous les hommes publics de l'Angleterre depuis plusieurs années ? N'avons-nous pas vu qu'ils affirmaient, avec une véhémence qui augmentait d'année en année, que nous négligions nos devoirs à

l'égard des défenses du pays. Si, sous des circonstances en dehors de notre contrôle, il arrivait que la Grande-Bretagne entrat en guerre avec les Etats-Unis, nos destinées n'en seraient pas moins liées à celles du grand empire dont nous faisons partie, et il est par conséquent de notre devoir de faire un peu plus que ce que nous avons fait jusqu'ici en face des éventualités qui pourraient surgir d'une cause ou d'une autre. Supposons, par exemple, que l'été dernier, une force armée des Etats-Unis soit venue au Canada à la poursuite des pillards qui se sont réfugiés de ce côté des lignes, ainsi que cela aurait pu avoir lieu si l'ordre du général Dix n'avait pas été révoqué; supposons que, comme partie du grand empire, nous aurions jugé que l'intégrité de notre territoire n'avait pas été respectée, que la Grande-Bretagne cut partagé les vues de notre gouvernement sur ce fait, et qu'elle eût déclaré la guerre aux Etats-Unis parce qu'ils se seraient permis d'exercer, dans une de ses provinces, des droits auxquels ne peut prétendre une puissance étrangère, d'où serait alors venue la cause de la guerre? De la revendication du droit de cette province à maintenir sa position comme partie intégrante de l'empire britannique. Supposons encore que la cause d'une guerre avec cette nation eût pris naissance dans une autre colonie, nous n'en serions pas moins obligés, avec l'empire, de soutenir son intégrité, quitte à succomber ou à sortir avec lui victorieux de la lutte. Dirons-nous que nous ne voulons pas contribuer à notre défense autrement que par le moyen de volontaires, et que pour le reste nous laissons à la mère-patrie de faire pour nous ce que la prudence lui suggérera? Serait ce là le sentiment dont un hon, membre devrait faire preuve, soit à l'égard de cette question ou de toute autre? Je ne puis croire, assurément, qu'aucun de nous consentirait à rester les bras croisés, sachant qu'il doit la protection dont il jouit aux armes et à l'argent de l'Angleterre. Même mon hon. ami de Niagara, j'en suis sûr, répudierait la lache indifférence que l'expression de ce sentiment comporterait. Cependant, il est d'avis que cette chambre ne doit pas adopter ces résolutions; qu'elles doivent être remises indéfiniment, et que les colonies doivent rester dans la position isolée où elles se trouvent aujourd'hui. Mais moi, au contraire, je pense que les intérêts et la destinée de ce pays dépendent de